ÉCHAPPADE CÉRAMIQUE

Créer • Respirer • Se reconnecter

ATELIERS DE CÉRAMIQUE EN CLASSE

Éveil à la terre

Dossier pour les mairies et les collectivités

PS au CM2
trois parcours de 3 ou 4 séances, en classe

Prix coûtant
terre, déplacements et cuisson, temps offert

Clé en main
séances liées aux programmes 2026-2027

ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027

Céline Aveline, artisane céramiste
Mas des Lauzes, 34700 Soumont · 07 52 07 99 67
echappadecreation@gmail.com · @echappade_ceramique

L'essentiel

Échappade Céramique propose aux communes un parcours de trois ou quatre séances de modelage en classe, de la petite section au CM2. La commune paie la terre, les déplacements et la cuisson au prix de revient. Le temps de l'intervenante est offert.

171 à 447 €
le parcours pour une classe de 25 élèves

7 à 18 €
par élève, moins de 8 € quand trois classes d'une école le suivent le même jour

2 pièces
cuites par enfant, et une œuvre collective pour l'école

Les séances suivent les programmes en vigueur en 2026-2027 et entrent dans le parcours d'éducation artistique et culturelle des élèves. La commune peut valoriser le projet dans sa communication, et Céline peut le montrer sur ses réseaux grâce à des photos des mains et des créations, prises avec l'accord écrit des parents.

Qui propose ces ateliers

Céline Aveline est artisane céramiste. Dans son atelier Échappade Céramique, au Mas des Lauzes à Soumont, elle crée des pièces en grès et en porcelaine décorées à l'engobe et anime des ateliers, des cours et des stages pour adultes et enfants.

Elle prépare chaque parcours avec l'enseignant, à partir des programmes de la classe.

L'offre par cycle

Trois parcours couvrent la maternelle et l'élémentaire. Ils se déroulent dans l'école, de préférence à une semaine d'intervalle, avec l'enseignant présent.

PARCOURS	NIVEAUX	SÉANCES	ORGANISATION	CE QUE FONT LES ENFANTS	PIÈCES CUITES
Toucher la terre	PS, MS, GS	3, puis une restitution	Demi-classe de 12 environ, 30 min en PS, 45 min en MS et GS. Les groupes tournent avec l'enseignant ou l'ATSEM	Malaxer et transformer la terre, imprimer des végétaux, former un petit pot pincé et le colorer à l'engobe	2 par enfant
Modeler et assembler	CP, CE1, CE2	4, puis une restitution	Classe entière en îlots, 1 h 15	Pot pincé, colombins, plaque à empreintes, décor à l'engobe, un carreau chacun pour une fresque de classe	2 par enfant et la fresque
Fabriquer et exposer	CM1, CM2	4, puis une restitution	Classe entière en îlots, 1 h 30	La terre comme matériau, un objet utile au colombin ou à la plaque, une fresque collective, engobes et sgraffite, mise en exposition	2 par enfant et la fresque

Céline apporte la terre, les outils, les engobes et les protections de table. Elle rapporte les pièces sèches à l'atelier, les cuit une fois (cuisson dite biscuit) et les rend à l'école lors de la restitution, qui dure de 30 à 45 minutes. La terre des essais est recyclée et n'est pas cuite.

Le détail des séances et leurs liens avec les programmes sont dans le dossier destiné aux équipes pédagogiques.

Le nombre de parcours est limité chaque année. Les demandes sont traitées dans l'ordre d'arrivée, en tenant compte des distances.

Le prix coûtant, poste par poste

La commune paie trois postes au prix de revient : la terre et les fournitures, les déplacements, la cuisson. La préparation, l'animation des séances et le suivi des pièces ne sont pas facturés.

POSTE	BASE DE CALCUL	PRIX APPLIQUÉ
Terre	Prix d'achat d'une faïence ou d'un grès chamotté adaptés aux enfants, de 1,56 à 3,18 € le kg chez les fournisseurs français consultés le 30 octobre 2026	2,30 € le kg
Fournitures	Engobes prêts à l'emploi, sacs, éponges, au réel	environ 12 € par classe
Déplacement, zone 1 (moins de 10 km de l'atelier)	Aller-retour d'environ 26 km au barème kilométrique fiscal 2026, 0,606 € le km pour un véhicule de 4 CV	20 € par déplacement
Déplacement, zone 2 (de 10 à 20 km)	Aller-retour d'environ 52 km, même barème	40 € par déplacement
Déplacement, zone 3 (de 20 à 30 km)	Aller-retour d'environ 78 km, même barème	60 € par déplacement
Cuisson	Électricité consommée par le four, relevée au compteur, à 0,20 € le kWh (tarif réglementé en vigueur depuis le 1er août 2026)	environ 10 € par fournée
Main-d'œuvre	Préparation, séances, cuisson, restitution	offerte

Les zones se mesurent à vol d'oiseau depuis l'atelier de Soumont. La distance par la route est estimée à 1,3 fois cette distance. Un déplacement sert toutes les classes d'une école vues le même jour, ce qui divise d'autant le coût par classe.

Une micro-entreprise verse des cotisations sociales sur chaque euro facturé, y compris les frais refacturés. En 2026, le taux est de 12,3 % sur la vente de terre et de 21,2 % sur les prestations, plus 0,3 % de contribution à la formation des artisans. Les prix appliqués intègrent ces cotisations pour que le parcours ne coûte rien à Céline au-delà de son temps.

La commune peut aussi commander la terre elle-même chez le fournisseur choisi par Céline, livrée à l'atelier. Elle ne paie alors à Échappade Céramique que les déplacements et la cuisson.

Sur le devis, la main-d'œuvre apparaît avec sa valeur, puis une remise de 100 %. La commune voit ainsi ce qui lui est offert.

Exemples de budget

Une classe seule coûte entre 171 et 447 € selon le cycle et la distance. Regrouper plusieurs classes d'une même école réduit surtout le poste déplacements, qui pèse le plus.

EXEMPLE	TERRE	FOURNITURES	DÉPLACEMENTS	CUISSON	TOTAL	PAR ÉLÈVE	TEMPS EN CLASSE OFFERT
Maternelle, 25 élèves, zone 1	30 kg, 69 €	12 €	4 × 20 € = 80 €	1 fournée, 10 €	171 €	6,84 €	4 h 30
CE1, 25 élèves, zone 2	40 kg, 92 €	12 €	5 × 40 € = 200 €	2 fournées, 20 €	324 €	12,96 €	5 h
CM1-CM2, 25 élèves, zone 3	50 kg, 115 €	12 €	5 × 60 € = 300 €	2 fournées, 20 €	447 €	17,88 €	6 h
Trois classes de CP-CE2 d'une même école, 75 élèves, zone 2	120 kg, 276 €	36 €	5 × 40 € = 200 €	6 fournées, 60 €	572 €	7,63 €	15 h

Ces exemples comptent 1 kg de terre par enfant en maternelle, 1,5 kg en cycle 2 et 2 kg en cycle 3, arrondis au pain de 10 kg. Le nombre de déplacements est celui des séances plus la restitution. Le nombre de fournées dépend du four et sera confirmé sur le devis. Le temps en classe ne compte ni la préparation, ni les trajets, ni la cuisson.

Ce que la commune et l'école y gagnent

La commune finance une action d'éducation artistique complète pour le prix de la matière et des trajets. L'école reçoit un projet déjà construit, relié aux programmes, que l'enseignant adapte à sa classe.

POUR QUI	CE QUE LE PARCOURS APPORTE
Les élèves	Une pratique de la terre avec une professionnelle, deux pièces cuites rapportées à la maison, une œuvre collective qui reste à l'école
L'équipe enseignante	Un projet clé en main, des fiches de séance liées aux programmes, une action à inscrire dans le parcours d'éducation artistique et culturelle
La commune	Une action visible pour un budget limité, à présenter dans le bulletin municipal, lors d'une exposition en mairie ou à la fête de l'école
Échappade Céramique	Se faire connaître des familles et des élus du territoire, avec des photos des créations pour sa communication

Le projet peut aussi nourrir une candidature de la commune ou de l'intercommunalité au label « 100 % EAC », que le ministère de la Culture attribue pour cinq ans aux communes, départements et intercommunalités.

Une communication partagée

En contrepartie du temps offert, la commune cite Échappade Céramique quand elle parle du projet (bulletin, site, réseaux sociaux, panneau d'exposition). Céline peut publier sur son compte Instagram et son site des photos des mains des enfants au travail et de leurs créations, jamais de visages ni de prénoms, avec l'accord écrit des parents.

L'école respecte le principe de neutralité commerciale. Aucun document publicitaire n'est remis aux élèves en classe. La mention de l'atelier figure sur le panneau d'exposition et dans la communication de la commune.

Cadre et démarches

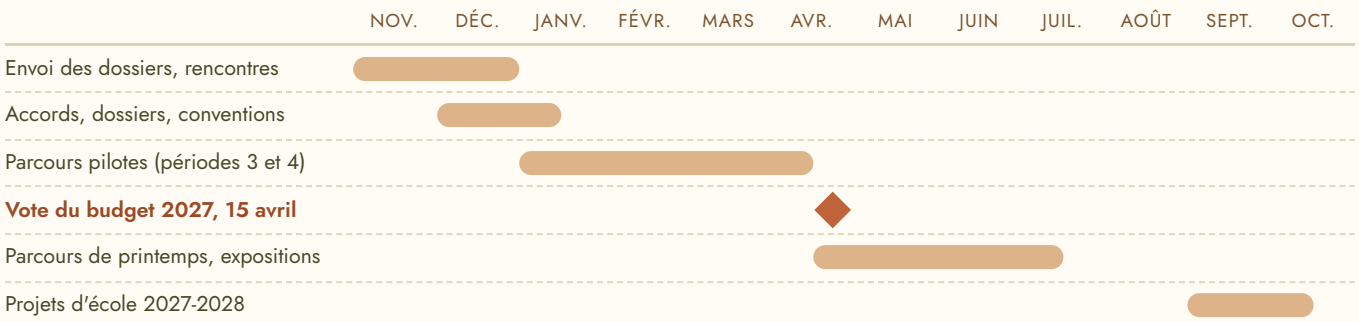
Un parcours régulier en temps scolaire demande l'accord du directeur, l'avis de l'inspection et une convention. Il faut compter au moins trois semaines entre l'accord de principe et la première séance.

1. L'enseignant propose le projet et le directeur l'autorise par écrit. Le code de l'éducation (articles R911-58 à D911-62) encadre ce concours d'intervenants aux enseignements artistiques.
2. Pour des séances régulières, le directeur transmet le dossier à l'inspecteur de circonscription pour l'inspection académique (IA-DASEN). Selon la procédure nationale publiée en 2016, l'accord est réputé acquis sans réponse sous 15 jours. La procédure propre à l'Hérault est à confirmer auprès de la circonscription.
3. La commune et l'IA-DASEN (ou l'inspecteur de circonscription) signent la convention d'intervention, contresignée par le directeur.
4. Les services de l'inspection vérifient l'honorabilité de l'intervenante. Céline fournit son état civil complet.
5. Céline justifie de sa compétence artistique (article R911-60 du code de l'éducation).
6. L'enseignant reste présent et responsable de sa classe pendant chaque séance. Il peut suspendre une séance à tout moment.
7. Céline fournit une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle et utilise un véhicule assuré pour un usage professionnel.
8. Les parents signent une autorisation au nom d'Échappade Céramique pour les photos des mains et des créations. Le modèle est dans le dossier pédagogique.
9. La commune passe commande sur devis. Céline dépose sa facture sur Chorus Pro, obligatoire pour facturer une collectivité, et la commune paie sous 30 jours.

Dans une école privée sous contrat, le chef d'établissement donne l'accord et la facture va à l'organisme de gestion de l'école. Pour les écoles catholiques, la direction diocésaine de Montpellier peut relayer le projet.

Calendrier et étapes

Un démarrage en janvier 2027 permet de tester le parcours avec une ou deux classes, puis d'inscrire la suite au budget 2027 de la commune.



De novembre 2026 à octobre 2027, par demi-mois.

Le budget primitif 2027 se vote au plus tard le 15 avril 2027. Avant ce vote, le maire peut engager une dépense de fonctionnement dans la limite des crédits de l'année précédente, ce qui suffit pour un parcours pilote. Les vacances de la zone C tombent du 6 au 22 février et du 3 au 19 avril 2027.

1. La commune choisit avec l'école une ou deux classes pilotes et valide le devis.

2. L'école dépose la demande auprès de la circonscription au moins 15 jours avant la première séance, et la commune signe les conventions.
3. Céline mène les séances, une par semaine, puis la restitution et une petite exposition.
4. La commune prévoit au budget 2027 les parcours de l'année 2027-2028.
5. En septembre 2027, les écoles inscrivent le parcours dans leurs projets de l'année.

CONTACT

Céline Aveline, Échappade Céramique
Mas des Lauzes, 34700 Soumont
07 52 07 99 67 · echappadecreation@gmail.com · Instagram @echappade_ceramique

Annexe 1. Modèle de convention entre la commune et Échappade Céramique

Cette convention règle la prestation entre la commune et l'intervenante. Elle s'ajoute à la convention d'intervention signée avec l'inspection académique.

Entre la commune de [nom], représentée par [nom et fonction], et Céline Aveline, entrepreneuse individuelle, Échappade Céramique, Mas des Lauzes, 34700 Soumont, SIRET [numéro].

Article 1, objet. La présente convention organise le parcours « Éveil à la terre » pour les classes listées à l'article 2 de l'école [nom], pendant l'année scolaire [année].

Article 2, classes et calendrier. Classes concernées : [niveau, enseignant, effectif]. Dates des séances : [dates]. Date de restitution : [date].

Article 3, prix. La commune règle la terre et les fournitures, les déplacements et la cuisson selon le devis n° [numéro] annexé, soit [montant] €. La main-d'œuvre de l'intervenante est offerte. Le paiement intervient sous 30 jours après dépôt de la facture sur Chorus Pro.

Article 4, engagements de l'intervenante. Elle prépare les séances avec l'enseignant, fournit la terre, les outils et les engobes, cuit les pièces et les rend à l'école. Elle fournit une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle et se soumet au contrôle d'honorabilité de l'inspection académique.

Article 5, engagements de la commune. Elle valide le devis, émet le bon de commande et cite Échappade Céramique dans sa communication sur le projet.

Article 6, images. Les photos des mains des élèves et de leurs créations ne sont prises et diffusées qu'avec l'autorisation écrite des parents, sans visage ni prénom. La commune et l'intervenante peuvent les utiliser pour présenter le projet sur leurs propres supports.

Article 7, report et annulation. Une séance empêchée (absence, intempéries, événement d'école) est reportée à une date convenue. En cas d'arrêt du projet, seuls les frais engagés sont facturés.

Article 8, durée. La convention vaut pour l'année scolaire indiquée.

Fait à, le

Pour la commune

Pour Échappade Céramique

Annexe 2. Modèle de devis

DÉSIGNATION	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT
Terre (faïence ou grès chamotté)	… kg	2,30 € le kg	
Fournitures (engobes, sacs, éponges)	1 par classe	12 €	
Déplacements, zone …	…	20, 40 ou 60 €	
Cuisson	… fournées	10 €	
Main-d'œuvre (préparation, séances, cuisson, restitution)	… h	… €	
Remise sur la main-d'œuvre	100 %		– … €
Total à payer			

Mentions à reporter : nom suivi de « EI », adresse, SIRET, numéro et date du devis, durée de validité, identité de la commune, et « TVA non applicable, art. 293 B du CGI » si l'entreprise relève de la franchise en base.

Sources

- Code de l'éducation, articles R911-58 à D911-62, legifrance.gouv.fr
- Intervenants extérieurs, fiche du guide de direction d'école, eduscol.education.gouv.fr
- Barème kilométrique 2026, service-public.gouv.fr
- Tarifs réglementés de l'électricité au 1er août 2026, Commission de régulation de l'énergie
- Prix des terres relevés chez Céradel et Solargil le 30 octobre 2026
- Taux de cotisations 2026 des micro-entrepreneurs, lecoindesentrepreneurs.fr
- Facture d'une micro-entreprise et facturation électronique aux personnes publiques, entreprendre.service-public.gouv.fr et collectivites-locales.gouv.fr
- Cycle budgétaire annuel des collectivités, collectivites-locales.gouv.fr
- Label 100 % EAC, culture.gouv.fr